



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LEBETAIN régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de LEBETAIN, sous la Présidence de DUPREZ Jean-Jacques, Maire de Lebetain.

PRESENTS : CLAUDE Pascal, DE MARINI Sandrine, DEMOUGE Cyrille, DUPLAIN Marie-Claude, DUPREZ Jean-Jacques, MARQUIS Serge, NIEDERHOFFER Guy, PERROT Jocelyne, STOUFF Roland.

ABSENTS EXCUSES : GIGON Florence (procuration à DE MARINI Sandrine), MAILLOT Graziella.

Date de convocation : 31 août 2026	Membres en exercice : 11
	Membres présents : 9
Date d'affichage : 31 août 2026	Membres votants : 10
	Pouvoir : 1

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

MARQUIS Serge est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1. Approbation CR du 15.06.2026
2. Travaux effectués cet été
3. Commission Communale des Impôts Directs
4. Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort
5. Fêtes de fin d'année
6. Association des Trois Fontaines
7. Divers

1.Approbation CR du 15.06.26

Le compte rendu du 15.06.2026 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux effectués cet été

Informatique : les treize ordinateurs de la salle informatique de l'école ainsi que celui de la mairie ont été changés.

La cour de l'école : le préau a été rénové. Une baie vitrée a été installée, protégée par un filet. L'ensemble de la structure bois rénovée a été vernie.

L'association de Hand-ball de Grandvillars a prêté un sol plastique pour le terrain de sport.

Une poubelle de tri va être installée avant les vacances d'octobre. Les papiers de goûters devraient ne plus s'envoler.

Les sanitaires : les wc « à la turque » ont été enlevés et remplacés par des toilettes classiques. Les portes ont été repeintes. Le wc du périscolaire a été changé.

Les abris bus : la toiture de l'abris bus de l'église a été changée.

3.Commission Communale des Impôts Directs

La Directrice départementale des finances publiques a établi la liste des commissaires, titulaires et suppléants, à la Commission Communale des Impôts Directs que le conseil municipal a proposé par délibération n°13/2026 du 20 mars 2026. L'ensemble des membres des commissaires titulaires et suppléants ont été notifiés de cette décision par M. le maire.

4.Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort

M. DORIDANT, Conseiller aux Décideurs Locaux a informé M. le maire de l'action menée par la Direction Générale des Finances Publique, concernant des évaluations foncières des locaux d'habitations par complément automatique des éléments de confort. M. le maire signale au Conseil Municipal qu'un courrier confirmant l'intérêt de notre commune à bénéficier de l'offre de service proposée par la Direction Générale des Finances Publiques en matière de fiabilisation des évaluations cadastrales de logements déjà évalués, sera envoyé à M.DORIDANT.

Les contribuables concernés recevront un courrier de la DGFIP. Ils devront faire les démarches nécessaires de mise à jour auprès des services concernés.

5.Fêtes de fin d'année

Le conseil municipal souhaite que le repas des plus de 65 ans soit reconduit pour 2027. Suivant les disponibilités de la salle de Saint Dizier l'Evêque, il aura lieu le dimanche 7 février 2027, à la salle de Saint Dizier l'Evêque. Le choix du traiteur n'est pas encore décidé.

6.Association des Trois Fontaines

Pour l'Association des Trois Fontaines qui a en charge la gestion de la salle polyvalente sis 13 rue de Boncourt - 90100 LEBETAIN, M. le maire informe que compte tenu de l'absence d'informations concernant la gestion de la salle des Trois Fontaines, sa remise en état et la non réponse des courriers recommandés des 07.07.2026 et 10.08.2026, il est important d'intervenir. Cette salle doit être utilisée par les citoyens et non rester en l'état.

Il est nécessaire d'engager une action juridique pour faire annuler le bail emphytéotique du 10 janvier 1991, signé entre M. le maire et le président de l'Association des Trois Fontaines de l'époque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à engager l'action juridique nécessaire pour faire annuler le bail emphytéotique du 10 janvier 1991 et à signer tout document administratif, juridique ou financier pour ce dossier.

7.Divers

Le service d'urbanisme de la CCST n'a plus d'instructeur depuis presque deux mois.

Année scolaire 2026/2027 : à l'école de Lebetain, il y a une titulaire les lundis, mardis et jeudis et un remplaçant le vendredi. La rentrée s'est bien passée.

Suite à de nombreux échanges, le dernier calendrier piscine pose toujours des problèmes d'organisations, entre la piscine, le transport et l'école.

Réunion avec Mme BERTRAND, Inspectrice de l'éducation nationale le vendredi 16 octobre 26.

RPI : des subventions fonctionnelles et occasionnelles ont été votées pour le périscolaire. Ce dernier fonctionne bien.

Pour le transport scolaire, un nouveau règlement est instauré.

Des permanences à Beaucourt, Delle et Grandvillars sont organisées pour conseiller les habitants de manière neutre, gratuite et indépendante sur leurs projets de rénovation d'habitats. Contacter Gaïa énergie ou la CCST.

Fin de la séance : 20 heures 55

Prochain conseil municipal : LUNDI 19 OCTOBRE 2026 à 20h

Réunion préparatoire : LUNDI 12 OCTOBRE 2026 à 20h

Le secrétaire de séance,

MARQUIS Serge



Le Maire,

DUPREZ Jean-Jacques



